

"Shelburne-Yarmouth-Clare". Etant donné que les citoyens de Clare doivent être ajoutés à ma circonscription, j'ai pensé que je les consulterais à ce sujet. Je constate qu'ils désirent que le nom de Clare soit ajouté au nom de la circonscription. En conséquence, si mon honorable ami veut proposer cette motion, je serai heureux de l'appuyer. On a raison, ce me semble, de trouver une certaine fierté à conserver ces vieux noms. Je puis ajouter qu'un jour ou l'autre on pourrait faire de nouvelles modifications et il serait peut-être bon d'en maintenir l'identité afin que les changements ne soient la cause que du plus petit déplacement possible.

Le très hon. M. BENNETT: Je puis dire moi-même que c'est la seule raison qui m'a influencé. Toutes les circonscriptions, à l'exception de celle-là, portent les vieux noms historiques des comtés. On verra que la description de cette division est ainsi conçue:

Evangeline qui se compose des comtés de King et Annapolis et de cette partie du comté de Digby à l'exclusion de la municipalité de Clare.

C'est pour cette raison que j'ai appuyé la motion.

L'hon. M. LAPOINTE: Je regrette que l'on doive faire ce changement dans la Nouvelle-Ecosse. J'étais content de voir dans le rapport que le beau nom d'Evangeline allait être donné à une circonscription d'une province illustrée par ses fils et ses filles. Je regrette d'avoir à me prononcer contre cette modification et j'espère que mon honorable ami ne s'en formalisera pas.

(L'amendement de M. Short est adopté sur division.)

M. SHORT: Je propose, appuyé par l'honorable représentant d'Halifax (M. Quinn), que le numéro 11 de l'annexe qui a trait à la Nouvelle-Ecosse soit modifié en ajoutant le mot "Clare" aux mots "Shelburne-Yarmouth", de sorte que le nom de cette circonscription sera "Shelburne-Yarmouth-Clare".

M. MERCIER (Saint-Henri): Je ne connais absolument rien de la motion qui nous est proposée. Je prierais le président de parler assez fort pour que nous puissions l'entendre.

L'hon. M. RHODES: La nouvelle circonscription sera composée des comtés de Shelburne et Yarmouth et de cette partie du comté de Digby contenue dans la municipalité de Clare, et elle portera le nom de "Shelburne-Yarmouth-Clare."

(L'amendement de M. Short est adopté.)

M. MACDOUGALL: Avant d'adopter l'annexe qui a trait à la Nouvelle-Ecosse, et sans vouloir prêcher pour mon clocher, j'aimerais savoir des honorables membres qui repré-

sentent la Nouvelle-Ecosse dans le comité si oui ou non les faits que j'ai exposés ici cet après-midi méritent d'être pris en considération.

M. RHEAUME: Asseyez-vous.

M. MACDOUGALL: Voulez-vous vous lever, s'il-vous-plait?

M. RHEAUME: Je puis me tenir debout mieux que vous.

M. MACDOUGALL: Je tiens à protester une dernière fois en ma qualité d'Ecosse des hautes terres. Après tout, nous nous rappelons que nos aïeux ont bataillé et nous mêmes nous suivrons leur exemple jusqu'à ce que nos mains laissent tomber la claymore. Il n'y a pas de doute que depuis dix années à cause des actes du parti libéral...

M. RHEAUME: Asseyez-vous.

M. MACDOUGALL: Levez-vous. Cette question est très importante pour les habitants de la Nouvelle-Ecosse et je veux obtenir une réponse de la part de ceux qui représentent des circonscriptions de la Nouvelle-Ecosse dans ce comité.

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur le président, je crois que vous feriez mieux de déclarer qu'il est onze heures.

M. MACDOUGALL: Sous le régime libéral de 1924, on a volé une circonscription à la province de la Nouvelle-Ecosse. Je veux demander...

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur le président, il est onze heures.

(L'annexe, ainsi modifiée, est adoptée sur division.)

MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

CONFÉRENCE À L'AMIALE AVEC LE SÉNAT AU SUJET DES AMENDEMENTS

L'hon. MAURICE DUPRE (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, avant de lever la séance, je voudrais demander à la Chambre de consentir à me permettre de revenir sur la question du Code criminel. Il semble que le Sénat ne veut pas modifier ses propres amendements et nous-mêmes nous n'avons pas l'intention de modifier les nôtres. Il serait donc préférable de rescinder la résolution que la Chambre a adoptée cet après-midi et d'en proposer une autre demandant qu'une conférence à l'amiable soit tenue entre la Chambre des communes et le Sénat.

J'ai l'honneur de proposer une motion ainsi conçue:

Que la résolution adoptée par la Chambre ce jour, n'acquiesçant pas aux amendements faits